MAIRIE D'ATHIS
51150
Tel : 03 26 57 62 94
mairie@athis.fr
www.athis.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2026
(Convocation faite le 05/09/2026)

Etaient présents : tous les conseillers.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Monsieur Benjamin NOEL secrétaire de séance.

Rénovation de la mairie et de ses annexes – Choix du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- de retenir l'offre de l'EIRL Mathieu Baty Architecte du Patrimoine de Charmont-sous-Barbuise (Aube) pour la maîtrise d'œuvre incluant l'architecte et les bureaux d'études paysages, fluides-élec-thermique (la mission SSI a été retirée), structure et acoustique pour un montant total de 137 000,00 € H.T (164 400,00 € TTC),
- autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- précise que les crédits seront prévus sur le chapitre 20, article 203 du Budget Général

Rénovation de la mairie et de ses annexes – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :
- de retenir la phase 4 de l'offre d'Asciste Ingenierie de Bezannes (Marne) relative à l'assistance pour la consultation et la désignation des entreprises s'élevant à 4 781,25 € H.T (5 737,50 € TTC),
- autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- précise que les crédits seront prévus sur le chapitre 20, article 203 du Budget Général

Location de l'étang n°1 à l'association « No kill fishing club » - Exonération temporaire du loyer

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :
- accepte d'exonérer cette année l'association « No fill fishing club » du loyer de location de l'étang n°1 afin de lui permettre de réaliser un traitement expérimental afin d'enrayer la prolifération des herbiers aquatiques
- demande à l'association d'être vigilante sur la date du traitement en prenant en compte le risque de crue de la Marne qui pourrait emporter le produit.

Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la création de plusieurs emplois non permanent et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur et d'animateurs de l'accueil de loisirs à temps complet à raison de 48 heures maximum pour une durée de 80 jours maximum à compter du 1er octobre 2026 jusqu'au 30 septembre 2027.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Location de l'appartement situé à l'étage Rue Saint Remi

Le Conseil est informé de la libération du logement situé à l'étage du bâtiment sis 2 Rue Saint Remi à compter du 1er décembre 2026. Une annonce sera faite pour la mise en location.

Travaux en cours et à venir :

- Les travaux d'élagage et de broyage des parcelles de peupliers sont réalisés.

Le responsable de la commission Voirie fait un point sur les travaux à effectuer afin de se mettre en conformité avec la loi d'orientation des mobilités LOM (à savoir l'obligation aux collectivités de supprimer des places de stationnement qui se trouvent dans les cinq mètres en amont d'un passage pour piétons afin de leur permettre d'avoir une meilleure visibilité pour traverser).

De plus, la commission précise qu'il est impossible techniquement d'installer une place pour personne à mobilité réduite (PMR) dans la Rue du Moulin partie basse compte tenu de l'étroitesse et de la pente de la rue et de la loi LOM. La commission réfléchit malgré tout sur une autre solution qui pourrait concilier la place PMR et cette loi.

Un technicien de la CAMDA viendra prochainement pour évaluer la situation de la prolifération des rats dans le secteur de la Rue des Proventes afin d'apporter une solution rapide et efficace.

Madame SALVY et Monsieur JONNET font respectivement un compte-rendu des réunions des commissions intercommunales sur les transports et le tourisme auxquelles ils ont participé.

Le plan communal de sauvegarde mis à jour suite aux élections municipales a été présenté au Conseil.

Suite à la demande d'un terrain dans la zone artisanale, le Conseil précise que la parcelle restante cadastrée ZS 173 est à acheter dans sa totalité, aucune découpe ne sera faite.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD